

Affaires de la société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **56 (1905)**

Heft 5

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ombrage seul ne saurait suffire et nous voulons encore autre chose; nous voulons de beaux massifs, tout au moins des images forestières qui nous contentent; nous voulons qu'on laisse à la forêt l'occasion de produire ce dont elle est capable. C'est ici la place de la forêt feuillue mélangée; c'est ce que nous montre le superbe développement des hêtres et des frênes atteignant 35 m de hauteur et plus, et celui des chênes et des érables qui ne restent guère en arrière. Si l'on ne favorise pas les feuillus on n'aura plus guère, après l'exploitation des vieux bois, que le sapin qui apparaît en effet un peu partout et qui devient envahissant; cette essence n'est cependant guère à sa place sur le plateau ou elle souffre régulièrement des vents. En outre, le changement d'essences modifierait d'une façon désavantageuse le caractère de la forêt et détruirait le charme particulier de cette partie du boisé.

Les vieux bois doivent faire place un jour, c'est certain. Mais cela n'aura lieu que successivement, en tenant compte de tous les facteurs, tels que le rajeunissement de la forêt, le danger des vents, la vidange des bois, les conditions du marché et... le public.



Affaires de la Société.

Une petite rectification nécessaire.

Dans un article intitulé „Les torrents des Alpes“, publié dans le dernier numéro de la *Revue des Eaux et Forêts*, et dû à la plume de M. Briot, nous lisons ce qui suit:

... En Suisse, même revirement d'idées. En août 1900, le *Journal forestier*, organe officiel de l'Inspection générale fédérale, etc....

Est-il besoin de le dire: La *Schweizer. Zeitschrift für Forstwesen*, pas plus que le *Journal forestier*, ne sont les organes de personne, si ce n'est de la Société des forestiers suisses. C'est-à-dire d'une collectivité, laissant à chacun pleine et entière liberté d'opinion.

Nous n'en sommes pas, et fort heureusement, aux théories officielles, qu'elles viennent de Zurich, de Berne ou d'ailleurs. Nous acceptons ce qui nous paraît acceptable pour combattre, par contre, ce qui nous paraît devoir être combattu.

Et c'est dans cette voie que la Société des forestiers et les agents forestiers suisses continueront à marcher.

Ceci, pour éviter tout malentendu.